



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 juin 2007

Le conseil de la Communauté de communes Versailles Grand Parc s'est réuni sous la présidence de Madame Monique LE SAINT (pouvoir de M. Etienne PINTE).

Sont présents :

M. Hervé HOCQUARD (pouvoir de Mme Michèle BROSSARD), M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de Mme Dominique CONORT), M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme HANNIER (représentante de M. Serge CHARPENTIER), M. Gérard REILLON, M. LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE (pouvoir de M. Patrick CONFETTI), M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, M. Claude BANCILHON (pouvoir de M. Thierry LEGIRET), M. Alain FONTAINE (pouvoir de M. Gérard MEZZADRI), M. Jean Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés:

M Etienne PINTE, pouvoir à Mme LE SAINT,
M. Patrick CONFETTI, pouvoir à M. DEVIENNE,
Mme Michèle BROSSARD, pouvoir à M. Hervé HOCQUARD,
M. Alain RUBY,
M. Serge CHARPENTIER, représenté par Mme HANNIER,
M. Georges DUTRUC-ROSSET, pouvoir à M. LE RUDULIER,
M. Jean-Claude BOSONNET,
Mme Dominique CONORT, pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE,
M. Philippe LEQUAIN,
M. Edmond GRONDIN,
M. Thierry LEGIRET, pouvoir à M. Claude BANCILHON,
M. Gérard MEZZADRI, pouvoir à M. Alain FONTAINE,

Secrétaire de séance : M. PANCHER

Date de convocation : 13 juin 2007

Date d'affichage de la convocation : 13 juin 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 22

N° de l'ordre du jour :

2007 06 04 - Accès au restaurant d'entreprise 7 rue Porte de Buc au personnel de Versailles Grand Parc.



□ M. MERTIAN DE MULLER, rapporteur donne lecture de la délibération.

La communauté de communes Versailles Grand Parc subventionne l'accès de son personnel au restaurant administratif géré par le « comité des œuvres sociales des personnels de la Préfecture et du Département des Yvelines » (COSPPEDY). Le déménagement des locaux au 7 ter rue de la porte de Buc, éloigne le personnel de ce lieu de restauration.

Pour permettre l'accès au restaurant d'entreprise « Eurest » situé 7 rue Porte de Buc par le personnel de la communauté de communes Versailles Grand Parc, dans les mêmes conditions que pour le COSPPEDY, il est proposé de délibérer sur la participation forfaitaire de Versailles Grand Parc au prix du repas :

- pour les agents dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 350 ⇒ 3,58 euros par repas
- pour les agents dont l'indice majoré varie de 351 à 500 ⇒ 3,22 euros par repas
- pour les agents dont l'indice majoré est supérieur à 500 ⇒ 2,88 euros par repas

Cette subvention est calculée et versée à posteriori en fonction du nombre de repas consommés.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire,

1. fixe la participation forfaitaire de la communauté de communes Versailles Grand Parc au restaurant d'entreprise « Eurest » situé 7 rue Porte de Buc à Versailles.
2. dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc chapitre 65, article 6574.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 22

Suffrages exprimés : 29 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation



Pascal Guéant
Directeur général des services

PREF 76
06.07.07